



**BIELLEN
PRODUKTEN**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ de:

2525002530 - BIBOX Nettoyant lunette de toilette

Date de révision: mardi 29 mars 2022

Proper opgelost.

S107.294

1 RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

2525002530 - BIBOX Nettoyant lunette de toilette

UFI: /

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

/

Concentration d'utilisation: /

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Produkten Bielen

Walenstraat 65

3500 Hasselt

Tél: +32011819141 — E-mail: info@bielenprodukten.be — Site web: <http://www.bielenprodukten.be/>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+32 70 245 245

2 RUBRIQUE 2: Identification des dangers:

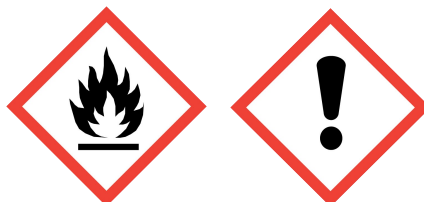
2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008:

H226 Flam. Liq. 3 H319 Eye Irrit. 2 H336 STOT SE 3

2.2 Éléments d'étiquetage:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

H226 Flam. Liq. 3:	Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Eye Irrit. 2:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 STOT SE 3:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence:

P210:	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P305+P351+P338:	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313:	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370+P378:	En cas d'incendie: Utiliser CO2 ou poudre d'extinction pour l'extinction
P403+P233:	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501:	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Contient:

Alcool isopropylique

2.3 Autres dangers:

aucun

3 RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants:

Alcool isopropylique	≤ 70 %	Numéro CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25 Classification CLP: H225 Flam. Liq. 2 H319 Eye Irrit. 2 H336 STOT SE 3
éthanol	≤ 30 %	Numéro CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43 Classification CLP: H225 Flam. Liq. 2 H319 Eye Irrit. 2

Le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section figure à la section 16.

4 RUBRIQUE 4: Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours:

En cas de troubles sévères ou persistants, toujours consulter un médecin le plus rapidement possible.

Contact avec la peau:	retirer les vêtements contaminés, rincer avec beaucoup d'eau puis consulter un médecin si nécessaire.
Contact avec les yeux:	rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact si cela est possible aisément) puis emmener chez un médecin.
Ingestion:	laisser rincer la bouche, ne pas provoquer de vomissements et emmener immédiatement à l'hôpital.

Inhalation: faire asseoir en position droite, apporter de l'air frais, laisser se reposer et emmener immédiatement à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Contact avec la peau: rougeur, douleur

Contact avec les yeux: rougeur, douleur, vision brouillée

Ingestion: diarrhée, céphalée, crampes abdominales, somnolence, vomissements

Inhalation: mal de gorge, toux, souffle court, céphalé

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

5 RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

CO2, mousse, poudre, eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

5.3 Conseils aux pompiers:

Produits extincteurs à éviter: aucun

6 RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, fumées, poussières et vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans des égouts ou dans l'eau libre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le produit et placer dans un conteneur fermé. Eventuellement retirer à l'aide d'un matériau absorbant.

6.4 Référence à d'autres sections:

pour plus d'informations voir les rubriques 8 et 13

7 RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un contenant scellé dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

8 RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Liste des ingrédients dangereux à la section 3, dont les valeurs TLV sont connues

Alcool isopropylique 424 mg/m³, éthanol 1907 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:	aux endroits où il y a des risques respiratoires, utilisez le cas échéant un masque épurateur.	
Protection de la peau:	aucun	
Protection des yeux:	garder un flacon d'eau pour bains oculaires à portée de main. Lunettes de protection bien ajustées. Si de très importantes quantités de produit sont utilisées, porter un masque et une combinaison de protection.	
Autre protection:	vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail en question.	

9 RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Point de fusion/trajet de fusion:	/
Point d'ébullition/trajet d'ébullition:	78 °C — 82 °C
pH:	/
pH 1% dilué dans l'eau:	/
Pression de vapeur/20°C:	/
Densité de vapeur:	sans objet
Densité relative/20°C:	0,8510 kg/l
Aspect/20°C:	liquide
Point d'éclair:	23 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	sans objet
Température d'auto-inflammabilité:	/
Limite supérieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %):	/
Limite inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %):	/
Propriétés explosives:	sans objet
Propriétés comburantes:	sans objet
Température de décomposition:	/
Solubilité dans l'eau:	complètement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	sans objet
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	sans objet
Viscosité dynamique, 20°C:	1 mPa.s

Viscosité cinématique, 40°C: 1 mm²/s
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1): 2,000

9.2 Autres informations:

Composé organique volatile (COV): 100,00 %
Composé organique volatile (COV): 851,000 g/l
Épreuve de combustion entretenue: /

10 RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

stable sous conditions normales.

10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou basses

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

10.4 Conditions à éviter:

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

10.5 Matières incompatibles:

aucun

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

11 RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

H319 Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 STOT SE 3: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité aiguë calculée, ETA orale: /

Toxicité aiguë calculée, ETA cutanée: /

Alcool isopropylique	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
éthanol	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l

12 RUBRIQUE 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Alcool isopropylique	CL50 (Poisson): 10000 mg/l CL50 (Daphnies): > 10000 mg/L (24h)
éthanol	CL50 (Poisson): 13000 mg/L (Oncorhynchus mykiss)(96h) CE50 (Daphnies): 12340 mg/L (48h) CE50 (Algues): 275 mg/L (Chlorella vulgaris)(72h)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Aucune information complémentaire disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

	Données supplémentaires:
Alcool isopropylique	Log Pow: 0,05
éthanol	Log Pow: -0,35

12.4 Mobilité dans le sol:

Classe de pollution des eaux, WGK 1
(AwSV):

Solubilité dans l'eau: complètement soluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune information complémentaire disponible

12.6 Autres effets néfastes:

Aucune information complémentaire disponible

13 RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Dans les concentrations données, le produit peut être rejeté dans des égouts à condition d'être neutralisé jusqu'au pH 7. Les éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

14 RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport:

14.1 Numéro ONU:

1987

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

UN 1987 Alcools, n.s.a., (mélange avec Alcool isopropylique; éthanol) , 3, III, (D/E)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe(s): 3
Numéro d'identification du danger: 30

14.4 Groupe d'emballage:

III

14.5 Dangers pour l'environnement:

pas dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Caractéristiques de danger: Risque d'incendie. Risque d'explosion. Les dispositifs de confinement peuvent exploser sous l'effet de la chaleur.

Indications supplémentaires: Se mettre à l'abri. Se tenir à l'écart des zones basses. Empêcher les fuites de matières de s'écouler dans les eaux environnantes ou le système d'égout.



15 RUBRIQUE 15: Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV):	1
Composé organique volatile (COV):	100,000 %
Composé organique volatile (COV):	851,000 g/l
Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004:	aucun

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée disponible

16 RUBRIQUE 16: Autres informations:

Signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE:	Acute Toxicity Estimate
BCF:	Facteur de bioconcentration
CAS:	Chemical Abstracts Service
CLP:	Classification, Labelling and Packaging of chemicals
EINECS:	European INventory of Existing Commercial chemical Substances
LC50:	median Lethal Concentration for 50% of subjects
LD50:	median Lethal Dose for 50% of subjects
Nr.:	Numéro
PTB:	persistant, toxique et bioaccumulable
TLV:	Threshold Limit Value
UFI:	Unique Formula Identifier
VPVB:	substances très persistantes et très bioaccumulables
WGK:	Classe de pollution des eaux
WGK 1:	peu dangereux pour l'eau

WGK 2: dangereux pour l'eau
WGK 3: extrêmement dangereux pour l'eau

Signification des Phrases H utilisées dans la fiche de données de sécurité:

H225 Flam. Liq. 2: Liquide et vapeurs très inflammables. **H226 Flam. Liq. 3:** Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux. **H336 STOT SE 3:** Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Méthode de calcul CLP :

Méthode de calcul

Motif de révision, modifications des éléments suivants:

sans objet

Numéro de référence SDS:

ECM-112847,00

Cette fiche d'informations de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II/A du règlement (UE) N° 2015/830. La classification a été calculée conformément au règlement européen 1272/2008 avec ses amendements respectifs. Elle a été rédigée avec le plus grand soin. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de toute sorte provoqué par l'utilisation des présentes données ou du produit concerné. Pour utiliser cette préparation en vue d'une expérimentation ou d'une nouvelle application, l'utilisateur devra procéder lui-même à une étude du caractère approprié et de la sécurité du matériau.